



(Illustration Odile Fricher)

# COMMUNE DE CEILLAC

Lettre d'information ~ Juillet 2001

Chers Ceillaquines et Ceillaquins,

Voilà déjà 3 mois que vous nous avez confié la tâche de gérer la commune de Ceillac.

Ces quelques lignes nous permettent de vous remercier, une nouvelle fois, de la confiance que vous nous avez accordée.

Ces premiers mois nous ont permis de nous familiariser avec les grands dossiers (*le POS, la gestion de l'eau ...*) pour lesquels des démarches ont déjà été effectuées, et d'apporter une réflexion sur des projets réalisables à long terme (*l'exploitation du domaine de ski alpin, l'organisation de la structure de ski de fond, l'aménagement du village, la sauvegarde et la remise en eau du lac Miroir, l'accueil et l'image de la station...*)

Des contacts ont également été pris, avec les nouveaux maires des autres communes du Queyras, afin de mieux travailler ensemble pour l'avenir de nos contrées.

D'autre part, il nous semble important et légitime que l'ensemble des Ceillaquines et Ceillaquins soit informé des décisions prises par le conseil municipal et de l'état d'avancement des différents projets. C'est la raison d'être de cette lettre qui sera diffusée régulièrement.

Elle répond à une demande de meilleure information. Toutefois, nous vous rappelons que le détail des comptes-rendus des conseils municipaux est affiché dans le hall de la Mairie.

Jean-Claude CARLE

Depuis son élection, le Conseil Municipal s'est réuni à trois reprises ...

\* *Le conseil du 13 avril 2001 a été essentiellement consacré au budget et à la Communauté de Communes du Queyras.*

- Approbation des comptes administratifs 2000. Il ressort de ces comptes que la commune a des possibilités financières importantes, avec une dette peu élevée. Pour l'année 2001, les impôts locaux sont donc maintenus à leur niveau, dans la moyenne départementale.
- Vote du budget 2001 :
  - fonctionnement : 5 360 104  $\text{F}$
  - investissement : 6 893 309  $\text{F}$

↳ *Le budget de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 516 099  $\text{F}$  qui sera affecté au financement des investissements :*

- restes à réaliser des programmes en cours ;
- aménagement du village et voirie communale (réfection) ;
- électrification des hameaux du Haut Mélézet, le coût étant intégralement pris en charge par les propriétaires et la Fédération Départementale d'Electrification ;
- renouvellement de la plaquette de l'office du tourisme et du guide pratique.

↳ Le budget de la commune se répartit en deux sections. Pour 2001 c'est notre dernier budget en Francs, le prochain sera en Euros.

La section de fonctionnement concerne tout ce qui touche à la vie quotidienne de la commune : entretien du matériel, des bâtiments, des réseaux, de la voirie, frais de personnel, assurances ...

La section d'investissement est consacrée aux programmes d'équipements, aux acquisitions, au remboursement du capital, de la dette ...

#### \* La section de fonctionnement 2001

Il s'élève en recettes à 5 360 000<sup>F</sup>. Pour ces recettes :

- Les contribuables apportent 1 297 000<sup>F</sup> : ce sont les impôts locaux. (taxes foncières, taxe d'habitation, taxe professionnelle) ;
- Les activités et le patrimoine apportent 1 197 000<sup>F</sup> : ce sont les locations d'immeubles, le ski de fond, les tennis, etc ... ;
- L'Etat et le Département apportent 2 277 000<sup>F</sup> : ce sont la dotation générale de fonctionnement, les subventions et différentes dotations ;
- Les autres recettes représentent 589 000<sup>F</sup> : ce sont les ventes de terrain lotis, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Il représente en dépenses 4 844 000<sup>F</sup>. Dans ces dépenses :

- Les charges à caractère général s'élèvent à 1 824 000<sup>F</sup> : ce sont tous les frais de fonctionnement de la commune sauf les frais de personnel. Les frais de personnel représentent 1 265 000<sup>F</sup> ;
- Les autres charges de gestion s'élèvent à 816 000<sup>F</sup> : ce sont les frais de représentation, l'aide sociale, la contribution aux Syndicats et à la Communauté de Communes, au Parc du Queyras, les subventions aux associations ;
- Les charges diverses représentent 939 000<sup>F</sup> : il s'agit des charges financières, des charges exceptionnelles, des dotations aux amortissements.

Les dépenses, inférieures aux recettes, permettent de dégager un excédent de 516 000<sup>F</sup>. Cet excédent permet de financer une partie des investissements.

#### \* La section d'investissement 2001

Le budget d'investissement s'élève à 6 893 000<sup>F</sup>.

Il représente des opérations d'équipement et de travaux dont une partie importante correspond à des prévisions non réalisées à ce jour.

Le financement de ces investissements est assuré en très grande partie par les subventions versées par l'Etat, la Région ou le Département. Pour le reste, la commune peut recourir à des emprunts (*la commune de Ceillac est très peu endettée*) après avoir versé au budget d'investissement l'excédent de fonctionnement présenté ci-dessus.

Il faut remarquer que nous disposons d'une possibilité importante de financement par les excédents de la micro-centrale du Cristillan dont l'exploitation s'avère très intéressante pour les deux communes de Ceillac et Guillestre.

## S.I.V.U. du CRISTILLAN

Syndicat créé en 1986 par les municipalités de Guillestre et de Ceillac. Après bien des "tracas" administratifs, l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1994 autorise le S.I.V.U. du Cristillan à exploiter, pour une durée de 30 ans, une microcentrale sur le torrent du Cristillan.

A ce jour, on peut constater que les recettes dégagées permettent largement de faire face au remboursement de la dette (capital : 740.000 F, intérêts : 830.000 F). Un million de francs sont mis en provisions pour faire face aux années sèches.

Chaque commune pourra, cette année, prélever 500.000 F pour assurer l'autofinancement de projets (à définir). Le budget du S.I.V.U. s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à 5 503 387 F et en investissement à 1 362 821 F.

Ceillac assurera la présidence et le fonctionnement du syndicat pour les 6 années à venir, en la personne de Célestin Fournier et des secrétaires de mairie, très impliquées dans leur travail, pour le fonctionnement.

### ➤ Principales délibérations

- Le conseil a confirmé son adhésion à la Communauté de Communes du Queyras.

↳ *La décision prise par le Conseil de rester dans la Communauté de Communes du Queyras a été principalement motivée par la conviction que nous avons d'intérêts communs très forts entre la commune de Ceillac et les autres communes du Queyras : nous développons tous une politique de stations-villages, nous partageons l'enjeu que représente la gestion de notre domaine de neige, nous avons besoin d'un appui de promotion touristique très fort. Enfin, nous représentons un ensemble de communes de taille modeste, où Ceillac peut faire entendre sa voix dans ces enjeux économiques vitaux pour son développement, d'autant plus que les changements intervenus dans plusieurs municipalités du Queyras devraient favoriser une solidarité plus forte.*

*La Communauté de Communes de Guillestre ne pouvait pas nous apporter cette mise en commun sur nos préoccupations prioritaires. Toutefois, nous restons liés à Guillestre et à son canton, en particulier pour toutes les actions où la proximité géographique de Guillestre est déterminante, et dans la mesure où ces actions ne sont pas obligatoirement rattachées à la Communauté de Communes du Queyras. C'est ainsi que nous travaillerons avec Guillestre pour la santé et l'action sociale, la prévention et l'incendie, l'électrification, la voirie etc...*

- Renouvellement de la convention, pour une année, entre les éleveurs de Ceillac et la commune, pour la location de terrains destinés aux troupeaux.

\* Le conseil du 15 mai 2001 a été consacré aux divers travaux, en cours ou en projet.

### ➤ Les programmes de travaux :

- L'entreprise de C. Fournier, moins disante, est retenue pour effectuer divers travaux dans le village.
- Le programme de voirie a été confié à l'entreprise SACER après un appel d'offres ouvert : route du Mélézet (en amont de l'hôtel "La Cascade"), voie de la Viste, réfection de certaines portions des rues du village (620.000 F).

- Pour une meilleure utilisation du parcours de santé, situé sur les berges du Mélézet au niveau du point jeunes, un programme de signalétique s'impose (12.000<sup>F</sup>).
- Cristillan : Des travaux ont été réalisés pour protéger la route qui conduit au Bois Noir contre le torrent du Cristillan, entre les 2 ponts du Villard (170.250<sup>FHT</sup>, subv. Conseil Général : 65.000<sup>F</sup>, subv. Conseil Régional (demandée) : 65.000<sup>F</sup>).
- Mise en conformité de la salle polyvalente : mise en place d'un faux plafond aux normes, réfection de l'électricité et travaux de présonorisation (244.425<sup>FHT</sup>, subv. Conseil Général : 72.328<sup>F</sup>, subv. Conseil Régional (demandée) : 73.328<sup>F</sup>).
- Canal du Cheynet : à partir de la prise d'eau, une conduite souterraine alimentera le réseau d'irrigation par aspersion ainsi que l'enneigement artificiel pour l'hiver. Le projet n'a pas prévu les ouvrages de captage sur le torrent qui devront être réalisés par voie de corvée (509.543<sup>FHT</sup>, subv. Conseil Général : 286.000<sup>F</sup>, subv. Conseil Régional : 95.200<sup>F</sup>).
- Maison de l'Enfance : le projet est actuellement bloqué par le Plan de Prévention des Risques. Dans le parc, sera mise en place une aire de jeux (*structure bois*), château, balançoire ... Pour surveiller les enfants, des bancs seront mis à disposition des parents (43.000<sup>F</sup>).
- Terrain de volley : à côté du terrain de football, un terrain de volley sera aménagé.

*(Ces deux dernières structures seront fonctionnelles vers le 15/20 juillet.)*

- Accord est donné pour le projet d'électrification de Laval, la commune assurant la maîtrise l'ouvrage mais ne supportant pas le financement. (*même démarche que pour le Haut Mélézet*).
- Des échanges intervenus, il ressort que la commune, propriétaire d'un terrain au lotissement le Queyras, souhaite le destiner à l'installation d'un habitat permanent. Par ailleurs, il est décidé de lancer rapidement l'étude d'un lotissement pour favoriser l'implantation de résidents permanents.
- Le Conseil Municipal décide de charger un géomètre de l'établissement d'un relevé détaillé permettant, à terme, d'envisager l'implantation du téléski qui remplacera le téléski existant vieillissant, des abris techniques, des locaux de vente des forfaits, des aires de stationnement. La municipalité demandera la Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'organisation de ce secteur. La municipalité engagera, pour ce faire, une négociation avec les propriétaires concernés.

#### ➤ Les grands enjeux qui nous mobilisent ...

*Les programmes évoqués lors des différents conseils correspondent pour l'essentiel aux réponses que nous devrons apporter dans les mois et les années qui viennent à deux grandes priorités de ce mandat :*

→ *La mise en place d'un plan d'urbanisme (les anciens plans d'occupation des sols -POS- sont remplacés aujourd'hui par les plans locaux d'urbanisme -PLU-) est rendue extrêmement difficile par la carte des risques qui frappe notre commune : risques d'inondations et risques d'avalanches. Cela nous obligera à réaliser des plans de protection et à nous mobiliser tous ensemble pour défendre des solutions d'aménagement et de développement qui garantissent la survie de notre village en permettant, en particulier, d'y installer des logements destinés à l'habitat permanent.*

*L'agence Format-Paysage a été chargée par le conseil d'une mission d'assistance technique pour l'élaboration de ce P.L.U. En outre, cette agence, qui avait déjà participé à l'élaboration d'un plan de développement touristique et du plan d'occupation des sols, est également chargée d'accompagner*

*la municipalité dans la réflexion et la conception d'un dossier d' "Unité Touristique Nouvelle". permettant de préparer la commune aux grands défis qu'elle doit relever, en particulier, la mise en cohérence avec les équipements touristiques dont elle veut se doter.*

*→ La mise à niveau de notre domaine skiable alpin, menacé par le vieillissement du télésiège actuel, d'une part, et par les difficultés d'exploitation que la S.E.M. a connues ces dernières années. Le Conseil de Ceillac, comme celui de la Communauté de Communes, est mobilisé pour rechercher les meilleures solutions à ces difficultés afin de garantir cette activité économique, l'image qu'elle donne de Ceillac, et les emplois qu'elle génère et que nous devons protéger. A ce jour, une étude vient d'être lancée sur ces équipements vitaux. La Communauté de Communes du Queyras a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage cette étude nécessaire.*

#### ➤ Questions diverses

- Le groupement pastoral fera l'acquisition d'un matériel de désinfection des bergeries. Les employés communaux, à qui la commune procurera les produits nécessaires, effectueront trois interventions au cours de l'été.
- Le maire rencontrera le colonel, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour étudier avec lui les aménagements indispensables du local des pompiers.
- La commune est disposée à soutenir un projet de parc d'aventures. En revanche, elle ne saurait s'engager dans le financement de la création d'un tel équipement ni dans son exploitation.

---

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

#### \* MAIRIE

- Ouverture au public du lundi au vendredi de 8 h à 12 h (Tel : 04 92 45 15 17 Fax : 04 92 45 47 00)
- Permanence du maire : vendredi de 10 h à 12 h



*Délai minimum pour la délivrance d'une carte nationale d'identité : 6 semaines (passeport : 1 mois).*

#### \* OFFICE DU TOURISME (responsable Yves Fouque)

- Ouverture tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (Tel : 04 92 45 05 74 - Fax : 04 92 45 47 05)
- Email : [officedutourisme@mairie-ceillac.fr](mailto:officedutourisme@mairie-ceillac.fr)



*Calendrier des principales manifestations de cet été, organisées par le dynamique Comité des Fêtes, composé, rappelons-le, de bénévoles qui s'investissent sans compter :*

- *Ceillac à l'heure de l'Europe les 7 et 8 juillet avec un rassemblement de randonneurs de 23 pays ;*
- *14 juillet : feu d'artifice et bal ;*
- *15 juillet : fête de la vie d'autrefois (à cette occasion, cerclage et mise en place de la fontaine du milieu) ;*
- *19 août : fête du village, Saint Barthélemy.*

## Article du Dauphiné Libéré (3/07/01)

Le village sera ce week-end au confluent d'une vaste fête de la randonnée.

*La Fédération européenne de la randonnée pédestre a pris l'initiative d'organiser, durant l'été 2001, à travers 23 pays du vieux Continent, les euro-randos qui vont lancer des dizaines de milliers de randonneurs sur les 20 000 kilomètres de sentiers que représentent les 10 itinéraires retenus.*

*La Fédération régionale et le Comité départemental qu'anime Michel Pionnier participent, bien évidemment, à cet événement qui va conduire, de la Méditerranée à Strasbourg, siège du Parlement européen, les nombreux randonneurs intéressés qui, d'un département à l'autre, passeront ou recevront le bâton-relais.*

*C'est à Ceillac, samedi 7 juillet, que les randonneurs haut-alpins*

*recevront de leurs amis et voisins des Alpes-de-Haute-Provence, le bâton-relais à l'occasion d'une grande fête qui réunira les participants au gîte d'étape "Les Balladins", sous les auspices de l'Association des gîtes et refuges du Queyras.*

*Le dimanche 8, au départ de Ceillac, six randonnées accompagnées sont proposées gracieusement aux personnes intéressées qui se retrouveront toutes, le soir, pour un grand pot d'accueil offert par la municipalité. Au programme de cette journée: La Saume (dénivelée 1 450 mètres), le vallon de Beaubarnon (dénivelée 700 mètres), lac Miroir et lac Sainte-Anne (dénivelée 450 mètres), Le Pas de la Cula (dénivelée 1100 mètres), Le Rocher-Blanc (dénivelée 900*

*mètres), les cols Fromage et Bramousse (dénivelée 700 mètres).*

*Le 9 juillet, toujours au départ de Ceillac, les randonneurs prendront en charge le bâton-relais qu'ils remettront aux Savoyards au Thabor, le 14 juillet, après un périple qui les conduira à Montbardon, Arvieux, Briançon, Névache et aux granges de la Vallée Etroite.*

*Ainsi, 10 ans après avoir réuni autour de Philippe Lamour, le milieu montagnard qui fêtait le 20e anniversaire de l'Association pour la grande traversée des Alpes, la randonnée pédestre consacre à nouveau la vallée du Cristillan comme le haut lieu de ce sport de pleine nature qui est devenu un véritable phénomène de société.*

## \* AGRI~TOURISME : AIDES ET SUBVENTIONS

- Des aides du conseil général peuvent être accordées pour l'amélioration de la résidence principale des exploitants agricoles.
  - ↳ Le montant subventionnable maximum est de 48.000<sup>FHT</sup>, le taux de la subvention s'élevant à 30 % (soit un plafond de 14.400<sup>FHT</sup>).
- Le Conseil Général attribue une subvention afin de permettre à un couple d'agriculteurs d'avoir un logement indépendant.
  - ↳ Le montant subventionnable maximum est de 120.000<sup>FHT</sup> (20.000<sup>FHT</sup> minimum), le taux de la subvention s'élevant à 35 % (soit un plafond de 42.000<sup>FHT</sup>).
- Des aides du conseil général peuvent être accordées pour l'aménagement ou la construction de : gîtes ruraux, chambres d'hôtes, tables d'hôtes, campings à la ferme, gîtes de groupe. Ces aides sont destinées aux agriculteurs, aux particuliers, aux SCI ...
  - ↳ Les plafonds d'aide se situent entre 40.000<sup>FHT</sup> et 160.000<sup>FHT</sup> (dans le cadre d'une création) suivant le type de structure, le taux de la subvention s'élevant à 30 %. Pour une mise aux normes ou de travaux de requalification, la moitié du taux et du montant plafond seront retenus.

***Ces aides sont soumises à conditions. Renseignements auprès du service agriculture au Conseil Général (Tel : 04 92 40 39 82)***

## ORGANISATION MUNICIPALE

- *Maire* : Jean-Claude Carle
- *Adjoints* : Alain Fourny, Bernard Vallérian, Yves Fouque

## DELEGATIONS

- *Communauté de Communes* : Jean Claude Carle, Alain Fourny
- *Parc du Queyras* : Yves Fouque, Emile Gauthier
- *S.E.M.* : Jean-Paul Fournier
- *Office de Promotion du Queyras* : Jean Joseph Fournier
- *SIVU (micro-centrale)* : Célestin Fournier, Bernard Vallérian, , Jean Claude Carle, Emile Chabrand
- *Fédération Départementale d'Electrification* : Jean Yves Richard, Emile Chabrand (*suppl.*)
- *Aide sociale* : Célestin Fournier

## COMMISSIONS (*gras* : président de la commission, souligné : rapporteur de la commission)

- *Animations, comité des fêtes* : **Bernard Vallérian**, Valérie Perron
- *Agriculture, environnement* : **Jean-Yves Richard**, Jean-Joseph Fournier, Emile Gauthier
- *Tourisme* : **Yves Fouque**, Valérie Perron, Jean-Paul Fournier, Jean-Joseph Fournier
- *Vie du village* : **Bernard Vallérian**, Jean-Paul Fournier, Emile Chabrand, Jean-Joseph Fournier, Jean-Yves Richard, Emile Gauthier
- *Comité de station* : **Célestin Fournier**, Jean-Claude Carle, Yves Fouque, Jean-Paul Fournier
- *Education, activités culturelles, sports* : Valérie Perron, Yves Fouque, Célestin Fournier, Emile Gauthier
- *Urbanisme* : **Jean Paul Fournier**, Alain Fourny, Emile Chabrand, Jean-Claude Carle, Célestin Fournier, Emile Gauthier

## AUTRES REPRESENTATIONS

- *Alain Fourny est vice-président de la Communauté de Communes du Queyras.*
- *Jean-Claude Carle, représentant la Communauté de Communes du Queyras au sein de la S.E.M., a été élu à la vice-présidence de cette société.*
- *Yves Fouque est le représentant du Parc Naturel Régional du Queyras auprès de l'Office de Promotion du Tourisme en Queyras.*